

SFET

Société Française des équidés de travail

POLITIQUES D'ENCOURAGEMENT SFET 2017

Parcours d'Excellence du Jeune Equidé de Travail

Dernière mise à jour le 02/11/2017



SOMMAIRE

Politique d'encouragement SFET.....	p.4
RACES DE CHEVAUX DE TERRITOIRE.....	p.5
Politique d'encouragement Cheval Auvergne.....	p.6
Politique d'encouragement Cheval Camargue.....	p.7
Politique d'encouragement Cheval Castillonnais.....	p.8
Politique d'encouragement Cheval Corse.....	p.9
Politique d'encouragement Cheval Henson.....	p.10
Politique d'encouragement Cheval Mérens.....	p.11
Politique d'encouragement Poney Landais.....	p.12
Politique d'encouragement Pottok.....	p.13



SOMMAIRE

Politique d'encouragement SFET.....	p.4
RACES DE CHEVAUX DE TRAIT.....	p.14
Politique d'encouragement Cheval de trait Ardennais.....	p.15
Politique d'encouragement Cheval de trait Auxois.....	p.16
Politique d'encouragement Cheval de Trait Breton.....	p.17
Politique d'encouragement Cheval de trait Boulonnais.....	p.18
Politique d'encouragement Cob Normand.....	p.19
Politique d'encouragement cheval de trait Comtois.....	p.20
Politique d'encouragement cheval de trait Percheron.....	p.21
Politique d'encouragement cheval de trait Poitevin.....	p.22
Politique d'encouragement cheval de trait du Nord.....	p.24



SOMMAIRE

Politique d'encouragement SFET.....	p.4
POLITIQUES ENCOURAGEMENT FRANCES ÂNES ET MULETS.....	p.25
Politique d'encouragement âne bourbonnais.....	p.26
Politique d'encouragement âne grand noir du Berry.....	p.27
Politique d'encouragement âne du Cotentin.....	p.28
Politique d'encouragement âne Normand.....	p.29
Politique d'encouragement baudet du Poitou.....	p.30
Politique d'encouragement mule poitevine.....	p.31
Politique d'encouragement âne de Provence.....	p.32
Politique d'encouragement âne des Pyrénées.....	p.33



▪ 30% Politique Spécifique SFET

✓ 20€ (maximum) par épreuve par équidé :

- 1 an : Tests de Tempérament Simplifiés (TTS)
- 2 ans : Pointage commun orientation utilisation

L'équidé devra avoir participé et tous les items notés devront avoir été renseignés pour déclencher l'encouragement

✓ 40 € (maximum) par épreuve par équidé :

- 2 ans : épreuve commune éducation
- 2 ans : épreuve commune travail en main
- 2 ans : épreuve commune travail à pied

Les épreuves de 2 ans devront avoir été validées pour déclencher l'encouragement

- 3 ans : épreuve commune bâchée
- 3 ans : épreuve commune montée
- 3 ans : épreuve commune attelée
- 3 ans : épreuve commune tractée

L'équidé devra avoir participé sans avoir été éliminé à une épreuve de 3 ans pour déclencher l'encouragement

Dans la limite d'une prime par épreuve par équidé



RACES DE CHEVAUX DE TERRITOIRE



Société Française



Politique d'encouragement Cheval Castillonnais

8

02/11/2017

- **70% pour le modèle et allure**
 - ✓ 2 concours primés
 - ✓ P1/P2/P3/P4 en fonction des notes ($P1 \geq 85$, $85 > P2 \geq 70$, $70 > P3 \geq 60$, $P4 < 60$)
en proportion 1,5/1/0,75/0
 - ✓ Coefficient de prime/catégorie de la P2 :
 - COEF 1 pour Femelles suitées, Femelles de 3 ans (confirmation), Mâles de 1, 2 et 3 ans
 - COEF 1,5 pour les mâles à l'approbation

 - **30% pour l'utilisation**
 - ✓ 2 épreuves primées
 - ✓ P1/P2/P3/P4 en fonction des notes ($P1 \geq 85$, $85 > P2 \geq 70$, $70 > P3 \geq 60$, $P4 < 60$) en proportion 1,5/1/0,75/0
 - ✓ Coefficient de prime/épreuve de la P2 : COEF 1 pour toutes les épreuves
Education / 3 ans débouillage monté / 3 ans débouillage attelé / 4 ans débouillage monté / 4 ans débouillage attelé
 - ✓ Plafond maximal de 150€ par équidé présenté en utilisation
- si reliquat, il sera transféré sur l'enveloppe Modèle et Allures**

Objectifs de sélection :

Production cheval de montagne, rustique, d'extérieur noble, taille moyenne, doué d'allures amples et caractère facile et sûr
Conservation de la race et des savoir-faire & pratiques d'élevage culturels (biodiversité, intégration à leur milieu naturel...)
Développement des marchés grand public & utilisations citoyennes.
Conforter et améliorer les revenus des éleveurs.



Politique d'encouragement Cheval Corse

**Pas de concours SFET et pas d'encouragements
SFET pour les éleveurs**





Politique d'encouragement Cheval Henson

10

• 30% pour le modèle et allure

- ✓ 1 concours primé
- ✓ P1/P2/P3/P4 en répartition 20/60/20 et montant 1,5/1/0,5/0
- ✓ Épreuves primées:
 - Femelle, mâle et hongre de 1 an
 - Femelle, mâle et hongre de 2 ans
 - Femelle, mâle et hongre de 3 ans
 - Femelle, mâle et hongre de 4 ans
 - Femelles suitées
- ✓ Prime identique pour toutes les épreuves primées

• 20% pour l'épreuve d'éducation

- ✓ 1 épreuve primée
- ✓ P1/P2/P3/P4 en répartition 20/60/20 et montant 1,5/1/0,5/0

• 50% pour l'épreuve de débouillage montée ou attelée

- ✓ 1 épreuve primée
- ✓ P1/P2/P3/P4 en répartition 20/60/20 et montant 1,5/1/0,5/0

Objectifs de sélection :

Formation du jeune cheval

02/11/2017





Politique d'encouragement Cheval Mérens

11

• 50% enveloppe - Etalonnage

- ✓ Entier présenté et terminant les épreuves : Maximum de 200 euros
- ✓ Etalon approuvé : Maximum de 250 euros

• 25% du reste - Chevaux 3 ans montés qualifiés et présents au championnat :

- ✓ P1/P2 en répartition 3 premiers / les autres et montant 1.5/1
- ✓ Maximum de 250 €

• 25 % du reste - Chevaux modèle et allures qualifiés et présents au championnat :

P1/P2 en répartition les 3 premiers par section / les autres et montant 1.5/1

ATTENTION : tout éleveur ou utilisateur peut prétendre à l'obtention des encouragements que s'il est à jour de ses cotisations auprès du SHERPA Mérens le jour du concours

Objectifs de sélection :

- Elevage : Conserver qualités naturels de la race (rusticité, vie en plein air, peu d'exigence alimentaire), qualités maternelles (fertilité, facilité de poulinaage, valeur laitière) et docilité (équilibre mental, caractère franc, comportement social)
- Modèle : respect du standard défini par le stud-book, gestion des lignées, conservation de l'hétérogénéité de la race (pour polyvalence d'utilisation)
- Utilisation : adaptation de la production au marché (loisir sous toutes ses formes, compétition), critère de sélection sont la docilité, caractère, comportement, souplesse et performance des allures, équilibre et générosité au travail

02/11/2017



Politique d'encouragement Poney Landais

- 100% pour le modèle et allure

- ✓ 1 concours primé – Prime identique indépendante du classement
- ✓ Coefficient/ catégorie:

	Age	Conditions	Coefficient
Poulinières suitées	18 ans et -	ressaillie par un étalon identifié en vert ou orange dans CUPIDON	1,5
		non ressaillie ou ressaillie par un étalon identifié en rouge ou noir dans CUPIDON	1
Poulinières non suitées	18 ans et -	ressaillie par un étalon identifié en vert ou orange dans CUPIDON	0,5
		non ressaillie ou ressaillie par un étalon identifié en rouge ou noir dans CUPIDON	0
Femelles et mâles	3 ans	Ayant participé au moins à 1 épreuve d'utilisation ou travail du PEJET	1
		sinon	0,5
Femelles et mâles	2 ans	Ayant participé au moins à 1 épreuve travail du PEJET	0,75
		sinon	0,5

- ✓ Conditions particulières :
 - Être adhérent de l'ANR avant le 30 septembre 2017

Objectifs de sélection :

Augmentation des naissances en étant vigilant à la consanguinité



RACES DE CHEVAUX DE TRAIT





Politique d'encouragement Cheval de trait Ardennais

15

02/11/2017

- **65% pour le modèle et allure**

- ✓ 2 concours primés - 1 niveau 1 et 1 niveau le plus élevé
- ✓ P1/P2/P3/P4 en répartition 20/60/20 et montant 1,5/1/0,5/0
- ✓ Catégories primées:

✓ Poulains (mâle et femelle)	<u>1 an – Prime fixe indépendante du classement</u>	<u>20 €.</u>
	2 ans – niv 1 sans participation à au moins 2 épreuves TRAVAIL	0,7
	avec participation à au moins 2 épreuves TRAVAIL	1,3
	- niv 2	1,4
	- niv 3	1,5
	<hr/>	
	3 ans – niv 1	1,8
	- niv 2	1,4
	- niv 3	1,5
	<hr/>	
✓ Poulinières suitées et resaillies (< 18 ans) – niv 1		2,3
	- niv 2	1,4
	- niv 3	1,5

- **25% pour l'étalonnage**

- ✓ Obtention de la prime conditionnée par :
 - Charte de l'étalonnier signée et retournée pour le 1^{er} octobre à l'UECRA
 - Carnet de monte retourné pour le 1^{er} octobre à SIRE
 - + de 3 juments saillies

10% pour l'utilisation

- ✓ P1/P2/P3/P4 en répartition 20/60/20
- ✓ 2 concours primés de niveau 1
+ 1 en final au National de Race
- ✓ Femelles, mâles et hongres de 3 à 6 ans.

Conditions particulières

- ✓ Être inscrit au programme d'élevage
- ✓ Être adhérent à l'ANR et à jour de la cotisation
- ✓ Pour les juments de 3 ans : doivent être saillies dans l'année n ou présentées en CU ou épreuve TRAVAIL

Objectifs de sélection :

- Stopper l'érosion des juments saillies
- Encourager tous les éleveurs à avoir en ligne de mire le « standart » de la race
- Proposer des chevaux prêts et entraînés à chaque utilisation
- Animer sous différentes formes le marché de la viande (exportation et vente directe)





Politique d'encouragement Cheval de trait Auxois

16

02/11/2017

■ 80% pour le modèle et allure

- ✓ 2 concours primés : 1 niveau 1 et concours national pour berceaux -pour hors berceau 1 autre niveau 1
- ✓ P1/P2/P3/P4 en répartition par note +74/ 72 -68/ 66 -60/ -60 et montant 1,5/1/0,5/0
- ✓ Coefficient/catégorie:
 - femelles de 1 an - tous niveaux - coef. 1
 - Mâle de 1 an – tous niveaux – coef 1
 - Femelle de 2 ans tous niveaux – coef.1
 - Mâle 2 ans - tous niveaux - coef. 1
 - Femelles suitées niv 1 - coef. 1
 - Femelles de 3 ans - tous niveaux - coef. 1
 - Femelles suitées niv 2 - coef. 1
- ✓ Conditions de primes : les équidés doivent être inscrits au programme d'élevage

■ 10% pour l'utilisation

■ 10% pour l'étalonnage

- ✓ Primes par étalon ayant saillie selon la charte de l'étalonnier

■ Conditions particulières

- Être cotisant à l'ANR et inscrit au programme d'élevage

Objectifs de sélection :

- Garder un cheval massif, puissant adapté au travail des sols lourds, avec des membres sains, une belle ligne de dos.
- Augmenter la production avec une ouverture vers du sang nouveau, en restant dans le stud book Auxois (phénotype auxois) pour ne pas tomber dans la consanguinité.





Politique d'encouragement Cheval de trait Breton

- **15% Utilisation (maximum de 150€ par concours)**
 - ✓ 3 concours primés : 2 niveau 1 et 1 niveau le plus élevé
 - ✓ P1/P2/P3/P4 en répartition 20/60/20 et montant 1,5/1/0,5/0
 - ✓ Prime identique quel que soit l'âge de 2 à 18 ans des animaux et niveau du concours
- **85% Reste de l'enveloppe Modèle et allure**
 - ✓ 2 concours primés : 1 niveau 1 et 1 niveau le plus élevé sauf pour les 1 an un seul niveau primé
 - ✓ Catégorie primées :
 - Femelles de 1an, 2ans, 3 ans et suitées (jusqu'à 18 ans)
 - Mâles de 1an, 2ans et 3 ans
 - ✓ Femelles suitées avec saillies déclarées pour l'année en cours
 - ✓ Mâles doivent avoir obtenu une note supérieur ou égale à 64/100
 - ✓ Femelles doivent avoir obtenu une note supérieur ou égale à 54/100
 - ✓ Prime identique quel que soit l'âge des animaux et niveau du concours
- **Conditions particulières**
 - ✓ Être inscrit au programme d'élevage
 - ✓ Être adhérent à l'ANR à jour de cotisation avant participation au concours concerné
 - ✓ Equidés doivent avoir participé aux concours auxquels ils sont inscrits

Objectifs de sélection :

- Le marché de la viande chevaline : maintien du volume de production actuel
- Le marché de l'utilisation : allègement du modèle et recherche d'une optimisation poids/puissance ; recherche d'aplombs résistants, sans défauts majeurs susceptibles de causer des boiteries. Aplombs permettant de soutenir le cheval mais aussi de mobiliser ses forces en traction de matériels sur sols ou inclinaisons diverses sans endommager la qualité de ses membres ; recherche d'une musculature de «travail» notamment au niveau de la ligne de dos ; amélioration de l'endurance à l'effort, (capacité respiratoire et cardiaque) ; sélection sur le caractère et l'aptitude au travail aux côtés de l'homme





Politique d'encouragement Cheval de trait Boulonnais

• **70 % Modèle et allure** - Prime identique indépendante du classement

→ 1 participation primée par niveau

		NIVEAU 1	NIVEAU 2
Poulains	1 an	coef 1	coef 1,5
mâles et femelles	2 ans	coef 1	coef 1,5
	3 ans	coef 1	coef 1,5
Mâles 4 ans et +		coef 1,5	
Poulinières non suitées		coef 1	coef 1,5
Poulinières suitées (<18 ans)		coef 2	coef 3

• **20 % Utilisation**

• **TRAVAIL PEJET (2 et 3 ans) – Education, travail en main, travail à pied et les 4 épreuves de 3 ans**

- Note >80 : coef 2,25
- Note entre 60 et 79 : coef 1,5. → 1 participation primée par épreuve
- Note entre 50 et 59 : coef 0,75

• **UTILISATION (4 et 5 ans)**

NIVEAU 1

- Note >80 : coef 1,5
- Note entre 60 et 79 : coef 1
- Note entre 50 et 59 : coef 0,5

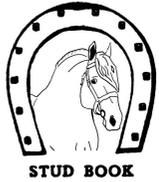
→ 2 participations primées par épreuve

NIVEAU 2

- Note >80 : coef 2,24
- Note entre 60 et 79 : coef 1,5
- Note entre 50 et 59 : coef 0,75

→ 1 participation primée par épreuve





Politique d'encouragement Cheval de trait Boulonnais

• 10 % Etalons

(enveloppe à diviser en fonction du nombre d'étalons répondant aux conditions particulières)

Conditions particulières :

- Être inscrit au programme d'élevage
- Être adhérent de l'ANR à jour de cotisation au plus tard au 31/12/2017
- Juments de 3 ans : soit saillie l'année en cours, soit présentée en épreuve utilisation ou travail
- Etalonnage : carnet de saillie l'année en cours avec des juments saillies, signature de la charte de l'étalonnier et présentation en concours



- **40% Modèle et allure**

- ✓ 2 concours primés - 1 niveau 1 et 1 niveau le plus élevé

- ✓ Catégories primées:

✓ Poulains (mâle, hongres et femelle)	1 an - niv 1 sans participation à une épreuve de TTS	0,5
	avec participation à une épreuve de TTS	1.
	2 ans - niv 1 sans participation à au moins 1 épreuve TRAVAIL	0,5
	avec participation à au moins 1 épreuve TRAVAIL	1
	- niv 2	1
	- niv 3	1.
	3 ans - niv 1 si saillie dans l'année ou sortie en épreuve utilisation ou TRAVAIL.	1
	- niv 2	1
	- niv 3	1,5.
✓ Poulinières suitées et resaillies (< 18 ans) - niv 1		1,5
	- niv 2	1,5
	- niv 3	1,5

- **10% Etalonnage**

- ✓ primes d'étalonnage selon la charte de l'étalonnier, présenté au concours national de la race et au moins 5 juments saillies en race pure

- **50% Utilisation**

Chevaux de 2 à 5 ans : Coef 1 en niveau 1 et 2 / 2 concours primés en niv 1 et 1 concours en niv 2

- **Conditions générales :**

- Etre inscrit au programme d'élevage au 31 décembre de l'année en cours
- Etre adhérent de l'ANR à jour de cotisation

Objectifs de sélection :

Développer un cheval de trait polyvalent pouvant être utilisé aussi bien pour le loisir, la compétition ou le travail en s'appuyant sur ses principales caractéristiques : allures énergiques et brillantes ainsi que tempérament docile.





Politique d'encouragement Cheval de trait Comtois

20

Modalités principales d'attribution

- Equidés inscrits au programme d'élevage
- Engageurs adhérents à l'ANCTC
- Equidés ayant participé aux concours auxquels ils ont été inscrits

12 % de l'enveloppe pour l'Utilisation (maximum 150€ par équidé par concours)

- ✓ Classement national par race
- ✓ Attribution des encouragements en fonction de ce classement:
 - ✓ P1=20% premiers - 1,5
 - ✓ P2= 60% suivants - 1
 - ✓ P3= 20% derniers - 0,5
 - ✓ P4= éliminés - 0
- ✓ 3 concours primés:
 - ✓ 2 concours de niveau 1
 - ✓ 1 concours de niveau 2

30% de l'enveloppe pour l'Étalonnage (maximum 150€ par équidé)

- ✓ Réservée aux engageurs étalonniers respectant la Charte des Étalonniers 2016 (renvoyée signée à l'ANCTC avant le 1^{er} octobre 2016)
- ✓ Les mâles/ étalons concernés de 2 à 18 ans. Ils devront obtenir une note supérieure ou égale à 16/20 (soit 80/100 sur le site Equidé&Excellence).

02/11/2017





Politique d'encouragement Cheval de trait Comtois

20

❑ Le reste de l'enveloppe (minimum 58%) pour les modèles et allures

Modalités d'attribution spécifique M&A:

- Femelles suitées avec saillies déclarées pour l'année en cours,
- Les mâles doivent avoir obtenu une note supérieure ou égale à 16/20 (soit 80/100), les juments et chevaux de travail une note supérieure ou égale à 15/20 (soit 75/100)

✓ 2 concours primés - 1 niveau 1 et 1 niveau le plus élevé

✓ Catégories/ épreuves primées :

étalons à l'approbation, étalons à la revue, femelles de 1 an, femelles de 2 ans, femelles de 3 ans, mâles de 1 an, mâles de 2 ans, mâles de 3 ans, femelles suitées, chevaux de travail (juments, hongres et mâles ayant participé à au moins un concours d'utilisation en 2016)

✓ Prime identique quel que soit le niveau de concours et l'âge des participants

Objectifs de sélection :

-Conservation du caractère

-Amélioration de la fertilité, fécondité et production laitière, radiation des problèmes oculaires

-Maintien voire amélioration de la qualité des membres et du phénotype

-Développement morphologique (tête, attache de tête et encolure)

-Caractérisation des poulains pour les 2 marchés

-Marché de la viande : maintien du volume de production actuel, maintien de la qualité de la viande (en vue de sa valorisation via un label) et maintien voire augmentation du rendement

-Marché de l'utilisation : recherche d'un modèle peu lourd pour une garantie et un maintien des allures et aplombs, recherche de souplesse, amplitude et rectitude dans les allures (ce qui permet une bonne locomotion du cheval et garantit de la longévité, l'ensemble amène au chic et au brillant recherché)

02/11/2017





Politique d'encouragement Cheval de trait Percheron

21

- **30% Utilisation (maximum de 250€)**
 - ✓ Epreuves TRAVAIL 2 et 3 ans (Education, Travail à pied et en main / épreuves bâchée, montée, attelée et tractée)
 - ✓ 1 épreuve primée SFET (40€) + 2 épreuves soutenues par SHPF (30€ chacune)
 - ✓ Epreuves Utilisation (spécifique race) pour les 4-6 ans:
 - ✓ Niveau 1 : 30€ (4 à 6 ans)/épreuve - Niveau 2 : 30€ (4 à 6 ans)/épreuve - Niveau 3 : 45€ (4 à 6 ans)/épreuve
- **10% Etalonnage (maximum de 400€)**
 - ✓ Avoir accepté et signé la charte de l'étalonnier
 - ✓ 10€ par jument percheronne saillie inscrite au SB / saillies enregistrées à SIRE au 15/10/17 au moins 5 saillies/ Etalon présenté en concours
- **60% modèles et allures**
 - ✓ 3 concours primés au maximum - 1 niveau 1, 1 niveau 2 et 1 niveau 3 (Cournon OU National du Pin)
 - ✓ Coefficient/ catégorie:

Mâle et Femelles de 1 an, 2 ans, 3 ans - coef. 1	Mâles de 4 ans et + - coef 1
Hongre de 1 an à 6 ans - coef. 1	
Etalon à la revue - coef. 1 primé 1 seule fois	Femelles suitées - coef. 1,5
- ✓ **Conditions particulières**

Etre adhérent de l'association SHPF / Equidés inscrit au programme d'élevage
Déclaration de saillie et de naissance du poulain pour les femelles suitées, validées à SIRE au 15 octobre 2017
Femelles de 3 ans doivent soit avoir fait 2 concours PEJET, soit avoir été saillie en 2016

Objectifs de sélection :

Produire un cheval polyvalent d'envergure européenne

02/11/2017





Politique d'encouragement Cheval de trait Poitevin

22

• 15% Pour la professionnalisation des éleveurs

- ✓ Sont concernés les éleveurs ayant présenté un étalon inscrit au programme d'élevage en concours et signataire de la charte des éleveurs
- ✓ L'étalon Trait poitevin approuvé à la monte en race pure doit avoir saillie au moins 3 juments de race Trait poitevin
- ✓ L'aide est de maximum 50€ par jument saillie, avec un plafond de 750€, ce qui correspond à 15 juments saillies. Sont comptées dans le calcul de la prime, les juments de race Trait Poitevin avec un coef 1 et les juments d'autres races de Trait ou registre Trait avec un coef de 0,5.

Reste de l'enveloppe répartie sur tous les concours, quel que soit le type d'épreuve Modèles & Allures et Utilisation

• Pour l'utilisation

- ✓ Prime à partir d'une épreuve / concours – Max 6 épreuves / saison – Max 4 épreuves / concours
- ✓ Mâle ou hongre âgé de 2 à 6 ans et femelle âgée de 2 à 4 ans, inscrits au programme d'élevage
- ✓ P1/P2/P3 en répartition en fonction des notes (20/60/20), et montant 1,5/1/0,5
- ✓ Catégories primées :
 - Dressage monté, attelé, mania service, mania traction coef 1
 - Mania à point, mania classique, traction coef 0,8
- ✓ Equidé ayant obtenu une P1 année n-1 doit présenter l'année suivante sur la reprise de niveau sup
- ✓ Epreuves 2 ans et 3 ans communes :
 - 2 ans : éducation, travail en main et travail à pied coef 0,5
 - 3 ans : Bât, monté, attelé, traction coef 1

02/11/2017





Politique d'encouragement Cheval de trait Poitevin

23

•Pour le modèle et allure

- ✓ 2 concours primés - 1 niveau 1 et 1 niveau 2
- ✓ P1/P2/P3 en répartition en fonction des notes (20/60/20), et montant 1,5/1/0,5
- ✓ Catégories primées :

Niveau 1

- Femelles non suitées coef. 0,5
- Femelles de 1 an, 2 ans, 3 ans coef. 0,8
- Mâle de 1 an, 2 ans, 3 ans coef. 0,8
- Femelles suitées coef. 1
- Etalons à la revue coef. 1

Niveau 2

- Femelles non suitées coef. 0,75
- Femelles de 1 an, 2 ans, 3 ans coef. 1,2
- Mâle de 1 an, 2 ans, 3 ans coef. 1,2
- Femelles suitées coef. 1,5
- Etalons à la revue coef. 1,5

✓ Conditions particulières d'éligibilité :

- ✓ Équidés inscrit au programme d'élevage, Femelles suitées avec saillies déclarées pour l'année en cours,
- ✓ Juments de 3 ans saillies l'année n ou présentées en épreuve d'utilisation, Femelles non suitées saillies en année n-1 et n, et à partir de 6 ans suitée en n-1, Mâles de 5 ans et plus doivent avoir réalisé au moins une saillie
- ✓ Pour le national, les juments saillies par un baudet sont primables aux conditions suivantes :
Primipare de n'importe quel âge et les juments qui ont déjà eu au moins 2 produits femelles.
- ✓ Pour le départemental, les juments peuvent avoir été saillies par un trait poitevin ou par un baudet du Poitou quelle que soit leur carrière de reproduction.

Objectifs de sélection :

Production de mule de travail

02/11/2017





Politique d'encouragement Cheval de trait du Nord

1/2

24

02/11/2017

• 65 % Modèle et allure - Prime identique indépendante du classement

→ 1 participation primée par niveau

		NIVEAU 1	NIVEAU 2
Poulains mâles et femelles	1 an	coef 1	coef 1,5
	2 ans	coef 1	coef 1,5
	3 ans	coef 1	coef 1,5
Mâles 4 ans et +		coef 1,5	
Poulinières non suitées		coef 1	coef 1,5
Poulinières suitées (<18 ans)		coef 2	coef 3

• 20 % Utilisation

• **TRAVAIL PEJET (2 et 3 ans)** – Education, travail en main, travail à pied et les 4 épreuves de 3 ans

- Note >80 : coef 2,25
- Note entre 60 et 79 : coef 1,5. → 1 participation primée par épreuve
- Note entre 50 et 59 : coef 0,75

• **UTILISATION (4 et 5 ans)**

NIVEAU 1

- Note >80 : coef 1,5
- Note entre 60 et 79 : coef 1
- Note entre 50 et 59 : coef 0,5

→ 2 participations primées par épreuve

NIVEAU 2

- Note >80 : coef 2,24
- Note entre 60 et 79 : coef 1,5
- Note entre 50 et 59 : coef 0,75

→ 1 participation primée par épreuve





Politique d'encouragement Cheval de trait du Nord

2/2

• 15 % Etalons

(enveloppe à diviser en fonction du nombre d'étalons répondant aux conditions particulières)

Conditions particulières :

- Être inscrit au programme d'élevage
- Être adhérent de l'ANR à jour de cotisation au plus tard au 31/12/2017
- Juments de 3 ans : soit saillie l'année en cours, soit présentée en épreuve utilisation ou travail
- Etalonnage : carnet de saillie l'année en cours avec des juments saillies, signature de la charte de l'étalonnier et présentation en concours



RACES D'ÂNES



Politique d'encouragement filière âne et mulet

France ANES
& MULETS

Répartis par la Fédération :

• **100 % Politique spécifique race :**

- ✓ Races définissent leur politique et la répartition par catégorie

Conditions particulières :

- Engageur adhérent à l'ANR de sa race





Politique d'encouragement Âne bourbonnais

26

- 100% Modèle et allure
- ✓ 1 concours primé
- ✓ Prime identique indépendante du classement

- ✓ Coefficients / catégories

	Age	Conditions	Coefficient
Anons (mâle, femelle et hongre)	1		
	2		0,5
	3		
Baudet		approuvé	0,5
		Revue , avec un carnet de monte dans l'année	2
Anesses		Non suitée	0,5
		Non suitée et saillie dans l'année	1,2
		Suitée, non re-saillie	1
		Suitée et resaillie dans l'année	1,2

- ✓ Conditions particulières:

Encageur membre de l'ANR

Seront primés les baudets qui ont obtenu un carnet de saillies dans l'année

Objectifs de sélection :

Développer le nombre d'individus

02/11/2017





Politique d'encouragement âne du Cotentin

28

02/11/2017

- **70% Modèle et allure**

	Age	Coefficient de la P2	Nb participations encouragées
Anons mâles, hongres et femelles	1 an	0,4 / 0,6 si TTS	1
	2 ans	0,5 / 0,7 si au moins 1 épreuve travail	1
Jeunes ânes mâles ou femelles	3 ans	0,6	1
Jeunes ânes hongres	3 ans	0,3	1
Baudets à la revue		0,9	1
Anesses suitées	15 ans et -	1	1

- **30 % Epreuves de Travail**

	Age	Coefficient	Nb participations encouragées
POINTAGE	2 ans	0,5	1 par épreuve
EDUCATION		1	
TRAVAIL EN MAIN		1	
TRAVAIL A PIED		2	

- **Conditions particulières :**

Engageur membre de l'ANR

Anesse suitée et doit être saillie l'année en cours, âgées de maximum 15 ans

Anesse de 3 ans : soit saillie l'année en cours, soit présentée en épreuve utilisation ou travail

Objectifs de sélection :

Ane de randonnée attelée





Politique d'encouragement Baudet du Poitou

30

- **15 % Pour la professionnalisation des éleveurs**
- ✓ Sont concernés les éleveurs ayant présenté un étalon inscrit au programme d'élevage en concours et signataire de la charte des éleveurs
- ✓ L'étalon Baudet du Poitou approuvé à la monte en race pure et/ou en production mulassière doit avoir saillie au moins 3 femelles de races Trait poitevin ou Baudet du Poitou
- ✓ L'aide est de maximum 50€ par femelle saillie, avec un plafond de 750€, ce qui correspond à 15 femelles saillies. Ne sont comptées dans le calcul de la prime que les ânesses de race Baudet du Poitou, et les juments de race Trait poitevin

Reste de l'enveloppe répartie sur tous les concours, quel que soit le type d'épreuve Modèles & Allures et Utilisation

• Pour l'utilisation

- ✓ Prime à partir d'une épreuve / concours – Max 6 épreuves / saison – Max 4 épreuves / concours
- ✓ Mâle ou hongre âgé de 2 à 6 ans et femelle âgée de 2 à 4 ans, inscrits au programme d'élevage
- ✓ P1/P2/P3 en répartition en fonction des notes (20/60/20), et montant 1,5/1/0,5
- ✓ Catégories primées :
 - Epreuves 2 ans et 3 ans communes :
 - 2 ans : éducation, travail en main et travail à pied coef 0,5
 - 3 ans : Bât, monté, attelé, traction coef 1
 - Epreuves FAM senior (3 ans et +) : coef 1
 - Epreuves Trait avec adaptation pour les ânes : voir coef trait

02/11/2017





Politique d'encouragement Baudet du Poitou

30

- **Ple modèle et allure**

- ✓ 2 concours primés - 1 niveau 1 et 1 niveau 2
- ✓ P1/P2/P3 en répartition en fonction des notes (20/60/20), et montant 1,5/1/0,5
- ✓ Catégories primées :

Niveau 1

Femelles non suitées coef.0,5

Femelles de 1 an, 2ans, 3 ans coef. 0,8

Mâle de 1 an, 2 ans, 3 ans coef. 0,8

Femelles suitées coef. 1

Baudets à la revue coef. 1

Niveau 2

Femelles non suitées coef.0,75

Femelles de 1 an, 2 ans, 3 ans coef. 1,2

Mâle de 1 an, 2 ans, 3 ans coef. 1,2

Femelles suitées coef. 1,5

Etalons à la revue coef. 1,5

- ✓ conditions particulières d'éligibilité :

Équidés inscrit au programme d'élevage

Anesse de 3 ans saillies l'année n ou présentées en épreuve d'utilisation,

Anesse non suitées saillies en année n, et à partir de 6 ans suitée en n-1

Mâles de 5 ans et plus doivent avoir réalisé au moins une saillie

02/11/2017



Société Française



Races Mulassières
du Poitou

Politique d'encouragement Mule Poitevine

31

Enveloppe répartie sur tous les concours, quelques soit le type d'épreuve Modèles & Allures et Utilisation

Pour le modèle et allure

- ✓ 2 concours primés - 1 niveau 1 et 1 niveau 2
- ✓ P1/P2/P3 en répartition en fonction des notes (20/60/20), et montant 1,5/1/0,5
- ✓ Catégories primées :

Niveau 1

Femelle de 1 an, 2ans, 3 ans coef. 0,5

Mâle de 1 an, 2 ans, 3 ans coef. 0,5

- ✓ conditions particulières d'éligibilité :
Équidés inscrit au programme d'élevage

Niveau 2

Femelle de 1 an, 2ans, 3 ans coef. 0,5

Mâle de 1 an, 2 ans, 3 ans coef. 0,5

•Pour l'utilisation

- ✓ Prime à partir d'une épreuve / concours – Max 6 épreuves / saison – Max 4 épreuves / concours
- ✓ Mule âgée de 2 à 6 ans, inscrites au programme d'élevage
- ✓ P1/P2/P3 en répartition en fonction des notes (20/60/20), et montant 1,5/1/0,5
- ✓ Epreuves Traits:
 - Dressage monté, attelé, mania service, mania traction coef 1
 - Mania à point, mania classique, traction coef 0,8
- ✓ Equidé ayant obtenu une P1 année n-1 doit présenté l'année suivante sur la reprise de niveau sup (sauf pour l'attelage cette année car les reprises ont changé)
- ✓ Epreuves 2 ans et 3 ans communes :
 - 2 ans : éducation, travail en main et travail à pied coef 0,5
 - 3 ans : Bât, monté, attelé, traction coef 1

Objectifs de sélection :

Production de mule de travail

02/11/2017



Politique d'encouragement Âne de Provence

- 80% pour le modèle et allure
- ✓ 1 concours primé
- ✓ P1/P2/P3/P4 selon P1>75>P3 ,
montant 1,5/1/0,5/0

Catégorie	Age	Coefficient P2
Anons (mâle, femelle et hongre)	1	1
	2	1,2
	3	
Anesses	18 Ans et -	1,5

- 20% pour les épreuves TRAVAIL

- Dans la limite d'une surprime par épreuve et par équidé

Age	Conditions	Montant maximum	
1	Participation TTS	10€	
	Participation Pointage	10 €	
2	Participation à une épreuve d'éducation ou de travail en main	Test réussi	15 €
		Test non réussi mais équidé non éliminé	5 €

- ✓ Conditions particulières :

Engageur membre de l'ANR

Objectifs de sélection :

Âne utilisé pour des travaux en montagne et moyenne montagne (en particulier pour la transhumance) pour le transport de charges importantes (sel, matériel, agneaux ...)

Âne charpenté, à ossature forte avec un dos tendu et relativement court pour supporter les charges sur des bâts adaptés, dans des chemins escarpés et également capable de travailler en maraîchage.



Politique d'encouragement âne des Pyrénées

33

- 100% pour le modèle et allure
- ✓ 1 concours primé
- ✓ P1/P2/P3/P4 en répartition 20/60/20 et montant 1,5/1/0,5/0
- ✓ Coefficient/catégorie:
 - mâle et femelle de 1 an - Coef. 0,3
 - mâle et femelle de 2 ans - Coef. 1 si participe à 1 M&A + 2 épreuves Travail du PEJET
- Coef 0,7 si participe juste à 1 M&A
 - femelle de 3 ans - Coef. 1 si participe à 1 M&A + 2 épreuves Travail du PEJET
- Coef 0,7 si participe juste à 1 M&A
 - poulinières suitées - coef. 1
- ✓ Conditions particulières :
Engageur membre de l'ANR

Objectifs de sélection :

Développer et maintenir le nombre de naissances

Augmenter la qualité de l'élevage

Maintenir nos 2 types dans la race et les amener vers leur utilisation d'origine à savoir :

- pour les ânes gascons le portage et le maraichage
- pour les ânes catalans l'attelage et l'âne de selle. Des baudets de grandes tailles destinés à la production Mulassière devront être conservés afin de pouvoir servir les juments de trait et de territoire

02/11/2017

